



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE1/2023/5

Référence SPW-ARNE :
10012563/DGU.ama

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la s.a. **RENEWI BELGIUM**, rue de l'Environnement 18 à 4100 SERAING.

Le terrain concerné est situé rue de l'Environnement 18 à 4100 SERAING, et cadastré SERAING 1re division section A n°s 125 B 6, 125 P 5, 125 T 5, 125 Y 5, 125 X 5, 125 V 5.

Le projet consiste à maintenir en activité un centre de regroupement, de tri et de prétraitement de déchets inertes, de déchets non dangereux, de déchets dangereux, d'huiles usagées, de DEEE et de déchets assimilés aux ménagers, et ses annexes.

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées : |
|--------------------------------|-------------------------------|---|--|
| Le 30/10/2023 | Le 04/11/2023 | <u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 04/12/2023 | <u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be |

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le **collège communal de la Ville de Seraing**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00.

Pour toute consultation, un **rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance** auprès du **service de l'urbanisme** - Courriel : enquete@seraing.be - Tél : **04/330.84.87**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. **RENEWI BELGIUM** - Courriel : laurence.comel@renewi.com - Tél : **+3243389925** ou auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, **Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE**.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 30 octobre 2023.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE,

A. PAPARELLI

Pour le collège,

LA BOURGMESTRE,

D. GÉRADON